



Les décisions du Bureau en bref

25 septembre 2024

Parc naturel régional du Pilat 25 septembre 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ANIMÉES PAR LE PARC

- La commission aménagement et paysages, réunie le 24 juin 2024, a travaillé sur le carnet des objectifs de qualité paysagère lié à la future charte du Parc et sur la nouvelle offre de services du Parc en matière d'architecture et d'urbanisme rural. Elle a assisté au rendu du stage sur la valorisation de l'observatoire photographique des paysages du Pilat.
- La commission tourisme et loisirs, dans sa réunion du 10 juillet 2024, a fait un tour d'actualités et des actions menées en 2024. Elle a oeuvré à la préparation de la fête des 50 ans du Parc et échangé sur les actions menées autour de la randonnée et les travaux réalisés par l'équipe d'entretien de la nature.

AVIS SIMPLE DU PARC

Le Bureau du Parc a donné un avis favorable assorti de réserves et de conseils au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Trèves révisé.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- le contrat de Parc 2024-2026 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a pour objet de cadrer la mobilisation de l'aide financière annuelle de la Région au Parc, soit la participation statutaire pour le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc et le financement d'actions en fonctionnement et en investissement portées par le Parc ou par d'autres acteurs du Pilat en déclinaison de la Charte du Parc,
- la convention de partenariat avec le SIEL Territoire d'Énergie Loire,
- la candidature du territoire du Pilat au Concours national territoires de villes et villages étoilés proposé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN),
- l'autorisation à M. Denuzière pour empiéter sur le terrain de la Maison du Parc afin de rénover son dispositif de chauffage.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- une modification du plan de financement du projet d'acquisition par le Parc d'un système de traçabilité des réservations pour l'autopartage entre particuliers pour lequel un soutien régional est sollicité.
- la candidature du Parc, en lien avec 9 partenaires, en réponse à l' appel à projets de l'ADEME intitulé « Agriculture et changement climatique ». L'objectif est d'accompagner 65 exploitations du Pilat et d'en sensibiliser 100 autres, en déclinaison opérationnelle du volet « agriculture » de la stratégie territoriale du Pilat pour l'adaptation au dérèglement climatique.
- la candidature du Parc à un appel à projets de la Fondation de France pour des actions de sensibilisation à la « sylviculture à couvert continu » en déclinaison opérationnelle du volet « forêt-bois » de la stratégie territoriale du Pilat pour l'adaptation au dérèglement climatique.
- la candidature du Parc à un appel à projets de la Fondation François Sommer pour le financement de l'observatoire de la grande faune et des habitats (OGFH) qui permet de travailler sur l'équilibre sylvo-cynégétique dans les forêts du Pilat.
- une demande de soutien financier à l'État pour la contribution du Parc à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial piloté par la Communauté de communes des Monts du Pilat.
- les demandes de subvention de la Région, dans le cadre du Contrat de Parc et de l'appel à projet « optimisation de l'éclairage publique », émanant des communes suivantes : Trèves pour le complexe du Fautre, Le-Bessat, Tarentaise et Saint-Genest-Malifaux.
- la demande de subvention de la Région dans le cadre du contrat de Parc émanant du Syndicat de défense de l'appellation Rigotte de Condrieu pour l'acquisition d'équipements et la conception de documents de promotion dans le cadre de la dynamisation de la filière caprine du Pilat.

QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- le changement de statuts du syndicat mixte du Parc demandé par la Région avant la fin juin 2025. La Région, en déclinaison des recommandations qui lui ont été faites par la Chambre régionale des comptes et en tant que collectivité compétente en matière de création de Parc et de révision de charte de Parc, souhaite que 50 % des voix soient détenues par la Région et les Départements au sein de chacun des Syndicats mixtes de Parc.
- le bilan prévisionnel des appels à projets successifs pour l'optimisation de l'éclairage public des Communes du Parc et Villes-portes. Ce sont 337 322 € de soutien régional sollicité pour un prévisionnel d'économies financières de 133 444 €/an et d'économie d'énergie de 652 404 kWh / an (soit 7,24 tCO2/an). 92 % des communes du Parc pratiquent l'extinction de leur éclairage une partie de la nuit, au moins sur les zones à enjeu de biodiversité.
- le lancement d'un travail partenariat entre le Parc et l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) intitulé Dialogue territorial sur la valorisation des productions fruitières écologiques du Pilat. Ce travail a pour objectif d'identifier les freins et de lever les blocages pour une meilleure valorisation des productions fruitières écologiques du Pilat.
- le versement par l'État, en 2024, d'une dotation aménités rurales à 41 communes du Parc, en raison de leur classement en tant que Parc naturel régional. Cette dotation est bonifiée pour les communes ayant une partie de leur territoire concernée par le dispositif européen Natura 2000. Le montant de cette dotation par commune s'échelonne entre 3 000 € et 27 341 €. Au total, c'est une somme de 382 234 € que se partagent les 41 communes.
- Le tout nouveau dossier documentaire réalisé par le Parc sur le pastoralisme.
- les préparatifs de la fête anniversaire du Parc destinée au grand public prévue le 6 octobre 2024 à Saint Julien-Molin-Molette.

Prochaines réunions de Bureau

Le 16 octobre 2024 à 18h à Pélussin

Le 6 novembre 2024 à 17h30 à Saint-Romain-en-Gal (Musée)



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr